



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Vaccination des jeunes de 12 à 17 ans

Question au Gouvernement n° 4655

### Texte de la question

#### VACCINATION DES JEUNES DE 12 À 17 ANS

**M. le président.** La parole est à Mme Valérie Six.

**Mme Valérie Six.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Alors que la vaccination est désormais ouverte aux enfants de 5 à 11 ans et que les plus de 18 ans sont éligibles à la troisième dose, les adolescents de 12 à 17 ans, eux, restent dans le flou.

Intégrés dans le projet de loi transformant le passe sanitaire en passe vaccinal, les adolescents ne semblent pas concernés par la troisième dose.

Les parents s'interrogent et s'inquiètent. Leurs craintes revêtent d'autant plus d'acuité que les adolescents ont de multiples rapports sociaux. Le taux d'incidence chez les lycéens en atteste d'ailleurs : avec 1 714 cas pour 100 000 habitants, ils se contaminent plus que toute autre catégorie de la population.

Les adolescents s'interrogent eux aussi. Leur passe sera-t-il toujours valable ? Leur demandera-t-on d'effectuer dans la précipitation un rappel conditionnant la préservation de leurs libertés ?

Qu'en est-il de l'immunité de ces adolescents pour qui l'ouverture à la deuxième dose remonte à plus de six mois alors qu'il paraît admis que la protection immunitaire conférée par la vaccination décroît après six mois ?

Si d'aventure les adolescents étaient éligibles à la troisième dose, de quel vaccin s'agirait-il ? Cette dose serait-elle similaire à celle qui est administrée aux enfants ou à celle destinée aux adultes ?

En bref, quelle est la trajectoire du Gouvernement sur la vaccination des jeunes de 12 à 17 ans ?  
(*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I. – M. Laurent Garcia applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

**M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé.** Je vous remercie de cette question sur la vaccination des adolescents.

Dans notre pays, 80 % des adolescents ont reçu au moins une dose et près de 78 % disposent d'un schéma vaccinal complet.

À l'heure à laquelle je vous parle, les autorités sanitaires et scientifiques, notamment la Haute Autorité de santé,

ne recommandent pas de troisième dose – ou de dose de rappel – pour les adolescents. Si les données scientifiques devaient évoluer, nous ouvririons évidemment celle-ci aux adolescents. Mais actuellement, ce n'est pas le cas.

Quelques pays ont proposé le rappel pour les adolescents, notamment de 16 et 17 ans. Ce n'est pas le cas en France et aucune indication n'a été donnée en ce sens. Nous serions en mesure d'y procéder si l'on nous donnait le feu vert – je tiens à le répéter pour que ce soit bien clair.

Il reste encore des adolescents qui ne sont pas vaccinés. Il s'agit pour l'essentiel – ou en tout cas pour une partie non négligeable d'entre eux – d'enfants d'adultes non vaccinés.

C'est d'ailleurs un argument que je mettrai en avant lorsque nous nous pencherons sur la question de la vaccination des adolescents dans le cadre de la discussion sur le projet de loi relatif au passe vaccinal, qui reprendra en fin d'après-midi. Les adolescents qui pourraient demain se retrouver privés de restaurant ou de cinéma parce qu'ils ne sont pas vaccinés ont en général des parents qui eux-mêmes, ne vont pas au restaurant ou au cinéma parce qu'ils ne sont pas vaccinés. Par conséquent, la question ne se pose pas – ou vraiment à la marge.

En revanche, l'extension du passe sanitaire aux adolescents, mesure qui avait – souvenez-vous – soulevé beaucoup de questions au Parlement, s'est très bien passée – c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous affichons un taux de couverture vaccinale élevé. Elle est très bien tolérée et très efficace. Des doses de Pfizer ont été proposées aux 12-17 ans. Il s'agirait du même vaccin si un rappel était prévu – mais encore une fois, cette nouvelle dose n'est pas ouverte aujourd'hui.

Je ne sais pas si j'ai répondu à vos nombreuses questions, madame la députée, mais je reste à votre disposition si nécessaire.

**M. le président.** La parole est à Mme Valérie Six.

**Mme Valérie Six.** J'aimerais un complément de réponse. Qu'en est-il des adolescents ayant reçu une deuxième dose il y a plus de six mois et dont la protection immunitaire a donc décliné ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Olivier Véran, ministre.** Comme je vous l'ai dit, les autorités sanitaires, que j'ai saisies sur cette question, considèrent qu'à ce stade il n'y a pas lieu de proposer de rappel à ce public, même au bout de six mois. Les adolescents conservent donc le bénéfice de leur passe : rien ne change pour eux. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Six](#)

**Circonscription :** Nord (7<sup>e</sup> circonscription) - UDI et Indépendants

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4655

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 janvier 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 janvier 2022](#)